

Une équipe de professionnels vous accompagne

Le prestataire de Clermont Auvergne Métropole URBANIS est chargé d'accompagner gratuitement les propriétaires dans toutes les étapes du projet, de sa définition jusqu'à l'achèvement des travaux.

Ce service est intégralement pris en charge par les partenaires du programme (État, Agence Nationale de l'Habitat et Clermont Auvergne Métropole).

L'expertise des conseillers permet, entre autres, de définir les travaux à entreprendre et d'évaluer leurs coûts.

Ils sont chargés de :

- **informer les propriétaires sur l'opération et sur tous les sujets d'ordre sanitaire, juridique et technique**
- **conseiller sur le programme de travaux**
- **établir un plan de financement personnalisé**
- **préparer et suivre les dossiers de demande de subvention auprès de tous les organismes partenaires.**
- **vérifier les travaux avant le versement des subventions.**

Pour tout renseignement, sans engagement, contacter URBANIS :

**Les mardis et jeudis
de 9 h à 18 h
Tél. 04 73 99 38 05**

25 avenue de l'Union-Soviétique
63000 Clermont-Ferrand



+ **clermont
auvergne
métropole**

+ DE CONFORT + D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE + DE SÉCURITÉ

Agir pour améliorer l'habitat

Avec le programme d'intérêt général
Une action au service des propriétaires bailleurs et occupants

+ **clermont
auvergne
métropole**

PIG



Le Programme d'Intérêt Général, mis en place par Clermont Auvergne Métropole, a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) en proposant une assistance administrative et technique et des aides financières⁽¹⁾.

Pour qui ?

Ce programme concerne :

- les propriétaires de logement principal qu'ils occupent ou qu'ils vont occuper,
- les propriétaires privés d'un ou plusieurs logements qu'ils louent ou souhaitent louer en résidence principale,
- les propriétaires privés d'un ou plusieurs logements vacants.

Les locataires de leur logement principal dans le secteur privé ayant besoin de travaux peuvent aussi se faire connaître.

Pour quoi ?

Les logements rentrant dans le dispositif ont plus de 15 ans et sont situés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole⁽²⁾.

Les travaux aidés doivent permettre de mieux vivre dans le logement :

- en remettant aux normes des logements dégradés
- en améliorant son confort
- en l'adaptant au handicap ou à la perte d'autonomie
- en économisant l'énergie (en lien avec l'ADIL Point Info Énergie)...

Pour les propriétaires bailleurs, le PIG permet de financer des travaux de réhabilitation dans le souci de lutter contre les vacances de logement et favoriser leur location. En contre-partie, ils devront louer le bien rénové à des locataires soumis à des plafonds de ressources.

Les travaux seront exécutés par des artisans du bâtiment du choix du propriétaire.

(1) Subventions soumises à des conditions de ressources, excepté pour les bailleurs

(2) Hors quartiers couverts par une opération spécifique

Comment ?

Une assistance technique

Clermont Auvergne Métropole met en place un service d'accompagnement personnalisé gratuit. À chaque étape, un conseiller habitat guide les propriétaires dans leurs démarches.

Des aides

Pour construire le budget de son projet, le propriétaire peut bénéficier d'aides financières :

- subventions⁽¹⁾ de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de Clermont Auvergne Métropole
- éco-prêts
- crédit d'impôt
- TVA réduite
- avantages fiscaux pour la réalisation de logement locatif conventionné

